

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°CP2024-02/3/14 DOSSIER N°6165	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°CP2023-12/3/12 RELATIVE AUX "PRESTATIONS D'ANALYSES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE"
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°CP2023-12/3/12
RELATIVE AUX "PRESTATIONS D'ANALYSES POUR LE DÉPARTEMENT
DE LA CREUSE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2023-12/3/12 de la Commission Permanente du 1er décembre 2023 autorisant le lancement d'une consultation relative à des «Prestations d'analyses pour le département de la Creuse»,
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2024-02/3/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'approuver la modification de la délibération n°CP2023-12/3/12 du 1^{er} décembre 2023 relative au lancement et à la passation d'un marché public relatif à des « Prestations d'analyses pour le département de la Creuse » concernant la durée prévue pour cette consultation, comme suit :

"Pour chaque lot, l'accord-cadre issu de cette consultation sera conclu pour une période initiale qui court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit au maximum 3 fois, par périodes successives d'un an."

Les autres termes de la délibération n°CP2023-12/3/12 du 1^{er} décembre 2023 restant inchangés.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET